

Action de groupe ou nouvelle chimère ?

Le 25 mars 2013, le ministre délégué chargé de la consommation, Benoît Hamon, a présenté au Conseil national de la consommation (CNC) le texte de l'avant-projet de loi consommation. Le projet de loi devrait être examiné en première lecture par l'Assemblée nationale du 5 au 7 juin 2013, après une présentation du texte en conseil des ministres le 24 avril 2013.

Il comprendra 6 chapitres, dont le premier concerne la mesure phare du texte : l'introduction dans le code de la consommation d'une procédure d'action de groupe. Razy Hammadi, le président de la Commission d'examen des pratiques commerciales (CEPC), pourrait être le rapporteur du projet de loi à l'Assemblée nationale.

Les réactions à ce énième projet (l'idée d'une action de groupe « à la française » est du président Chirac !) sont d'ores et déjà plus que mitigées, tant côté magistrats qu'associations...et entreprises.

Alors, action de groupe ou nouvelle chimère ? **Prenez connaissance du projet détaillé et des premières réactions juridiques sur notre base « Ressources », rubrique Législations et réglementations françaises, Assemblée nationale, Projets de lois.**